

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Les auteurs, éditeurs et libraires mobilisés contre la fusion des groupes Hachette Livre et Editis restent vigilants face à l'annonce de la cession d'Editis par Vivendi.**

**En septembre 2021, Vincent Bolloré, PDG du groupe Vivendi et propriétaire d'Editis, deuxième groupe d'édition français, a annoncé son intention de racheter le groupe Hachette, leader français et international de l'édition.**

Compte tenu des menaces que cette fusion fait peser sur l'équilibre du secteur, sur les conditions de la concurrence et sur la diversité de l'offre culturelle, 15 organisations d'auteurs fédérées derrière le Conseil Permanent des Écrivains (CPE)<sup>1</sup>, rejoint par la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, des éditeurs indépendants (Actes Sud, L'École des loisirs), le Syndicat de la librairie française (SLF), le Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC), le Syndicat des librairies francophones de Belgique (SLFB), et un groupement de quinze librairies indépendantes se sont manifestés auprès des services de la Commission européenne chargés de la Concurrence, afin de dénoncer les risques et les menaces que représente une trop forte concentration dans les secteurs de l'édition et de la distribution du livre ; risques renforcés, dans le cas présent, par une concentration verticale du fait de la présence du groupe Vivendi dans les secteurs des médias, de la presse, de la publicité, de l'audiovisuel et du cinéma.

**Cette fusion conduirait à créer un acteur en position de domination sur le marché de l'édition, de la diffusion et de la distribution du livre – voire de quasi-monopole sur certains segments éditoriaux – et représente une menace évidente pour le maintien d'une diversité d'acteurs, condition de la diversité de l'offre éditoriale qui fonde le modèle culturel français.**

**Après plusieurs mois d'échanges avec les services de la Commission, Vincent Bolloré semble avoir partiellement renoncé à son projet, en annonçant la cession du groupe Editis.**

**Les organisations d'auteurs, les éditeurs représentés dans ce dossier ainsi que les syndicats de libraires français et belges prennent acte de cette décision et se félicitent à ce stade d'avoir été en partie entendus.**

**Ils restent néanmoins mobilisés et extrêmement vigilants, d'une part quant aux conditions dans lesquelles le groupe Editis, que Vincent Bolloré a indiqué vouloir**

---

<sup>1</sup> Le CPE regroupe 16 organisations d'auteurs : ADAGP, ATLF, Cose-Calcre, EAT, Maison de Poésie, Pen Club, Sacem, SAIF, SAJ, Scam, SELF, SGDL, SNAC, UNPI, UPP, Union des Poètes et Cie.

**revendre, serait cédé ; d'autre part quant au risque d'un accroissement de la position dominante du groupe Hachette après son intégration au groupe Vivendi.**

En effet, cette intégration, si elle était confirmée, pourrait conduire à renforcer la position déjà largement dominante d'Hachette, grâce aux moyens financiers décuplés dont disposerait le groupe, ce qui risquerait d'accélérer sa politique de rachat d'éditeurs indépendants, aggravant ainsi le phénomène de concentration dans l'édition. Il conviendra notamment de s'assurer qu'existeront bien demain sur le marché du livre les conditions d'une concurrence véritable et équilibrée entre les groupes Hachette et Editis.

L'identité du repreneur d'Editis devra également faire l'objet d'une très grande attention. La vente du deuxième groupe français d'édition à une entité ou une personnalité qui nourrirait des espoirs de retour sur investissement à court terme pourrait conduire – par la recherche de profits immédiats, par une politique éditoriale tournée exclusivement vers les meilleures ventes, par l'attraction des auteurs à succès au détriment de la diversité éditoriale, par des politiques commerciales agressives vis-à-vis des libraires– à transformer notre industrie culturelle en une industrie du divertissement.

**Il revient désormais à la Commission européenne d'examiner, si la cession d'Editis est soumise en tant que remède à la fusion, tant ses conditions que celle du rachat du groupe Hachette par le groupe Vivendi.**

\*

Conseil Permanent des Écrivains ; Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse ; Éditions Actes Sud ; Éditions L'École des loisirs ; Syndicat de la librairie française ; Syndicat des distributeurs de loisirs culturels ; Syndicat des librairies francophones de Belgique ; Librairies : L'Arbre à Lettres (Paris), Les Cahiers de Colette (Paris), Dialogues (Morlaix), Le Divan (Paris), L'Esperluète (Chartres), Le Failler (Rennes), Le Hall du Livre (Nancy), Lucioles (Vienne), La Machine à Lire (Bordeaux), Maupetit (Marseille), Millepages (Vincennes), Ombres blanches (Toulouse), Passages (Lyon), Le Square (Grenoble), Tonnet (Pau),

**Contact presse** : WAN AVOCATS – [i.wekstein@wan-avocats.com](mailto:i.wekstein@wan-avocats.com) – 06 07 67 85 66